

Séance du jeudi 06 juillet 2023

Date de la convocation: 29/06/2023

Membres en exercice : 13

L'an deux mille vingt-trois et le six juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maryline MONTEILLET,

Présents : 10

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Aurore LEFEBVRE, Simone SALAT, Jacqueline BOULANGÉ, Jérémie LABRUNIE, Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Représentés : Patrick EVEILLARD par Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Antoine GENCE par Maryline MONTEILLET, Serge POTEL par Alain PEYROU

Secrétaire de séance :

Annelise MICHEL-GAGNAIRE

DE_2023_35 - Objet : Tarifs du service communal de la garderie 2023-2024.

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les tarifs du service communal de la garderie pour l'année 2022/2023 arrêtés par délibération DE_2022_37 du 06 juillet 2022 :

- 1,50 euro pour le 1er enfant
- 1,20 euro pour le 2ème enfant
- 0,60 euro pour le 3ème enfant.

Mme le Maire vous propose de les maintenir pour l'année scolaire 2023/2024 comme suit :

- 1,50 euro pour le 1er enfant
- 1,20 euro pour le 2ème enfant
- 0,60 euro pour le 3ème enfant.

Mme le Maire propose de valider le règlement intérieur de la garderie. (*Règlement en annexe*)

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à la majorité la proposition susvisée pour les tarifs ainsi que le règlement intérieur.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

A Lacapelle-Viescamp, le 05 juillet 2023

Le Maire,

Maryline MONTEILLET

RF
Aurillac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/07/2023
015-211500889-20230706-DE_2023_35-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 06/07/2023 et publié ou notifié le 07/07/2023
--